

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0316

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA – 2025.67

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association ASK Cévenole pour l'organisation du 6ème trophée Rouveyran pneus le dimanche 12 octobre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association ASK Cévenole d'organiser le 6ème trophée Rouveyran Pneus le dimanche 12 octobre 2025 sur le circuit karting du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association ASK Cévenole est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'intérêt d'organiser cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes, la mise à disposition des structures sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre gracieux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association ASK Cévenole représentée par son président, M. Didier LUISELLI et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – vallon de Fontanes – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues, en vue de l'organisation du 6ème trophée Rouveyran Pneus, le dimanche 12 octobre 2025, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

ARTICLE 2 :

Cette mise à disposition concerne le circuit de karting du Pôle Mécanique Alès Cévennes et sera consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 12 SEP. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

